

Le 15 Juin 2026

MVAC - Boîte N° 46

LE CHOIX-Citoyens pour une mort choisie

22 rue Deparcieux, 75014 PARIS

www.choisirmafindevie.org

Madame la Députée, Monsieur le Député

Que faut-il de plus à la démocratie ? Toutes les enquêtes d'opinion l'affirment, plus de 80% des Français réclament une loi sur l'Aide active à mourir ; la Convention citoyenne a confirmé ce choix à 75 %. A trois reprises, vous avez voté très majoritairement pour la loi sur l'Aide active à mourir le 8 avril 2021, le 27 mai 2025, et plus récemment le 25 février 2026.

Depuis des années, les opposants répètent les mêmes arguments.

« Il suffit de développer les soins palliatifs »

Non. Pour importants qu'ils soient, les soins **palliatifs ne suffisent pas à répondre à toutes les souffrances.** Les patients qui vont mourir en Suisse ou en Belgique et que nous accompagnons viennent majoritairement de zones pourvues en unités de soins palliatifs.

« La sédation profonde et continue jusqu'à la mort résout les situations extrêmes. »

Non, les indications sont extrêmement limitées à **une situation précédant la mort.** Quant à sa méthodologie, elle n'a rien à voir avec une « anesthésie générale » comme on aimerait nous le faire croire. Elle implique la déshydratation du corps, inutile et douloureuse, elle impose une sédation fluctuante responsable d'**agonies prolongées.** (*Lire le texte de l'HAS 2018 sur Internet.*)

« La loi sera source de dérives, comme à l'étranger »

Non, les dérives sont actuellement **chez nous où tout est clandestin.** Chez nos voisins qui ont légiféré, parfois depuis 25 ans, il n'y a jamais eu de « massacres d'handicapés, de pauvres, ou d'invalides... » De plus, le recours à l'Aide active à mourir ne concerne qu'un **faible pourcentage de décès** : 4% en Belgique en 2025.

« Les médecins sont majoritairement opposés à l'Aide active à mourir. »

Non, les **m**édecins français ne **sont pas différents de leurs collègues belges ou canadiens.** Supprimez les risques de sanctions de la justice et du Conseil de l'ordre (CNOM), et les médecins intégreront l'Aide active à mourir dans leur pratique médicale comme une majorité de leurs collègues étrangers. L'enquête du CNOM réalisée sous la présidence du Dr François

Arnaud, révèle que 1/3 des médecins, pourtant sélectionnés parmi les élus au CNOM, étaient prêts à accepter la loi.

« Cette loi est un message de mort »

Non, bien au contraire. C'est un **message de vie**. Les enquêtes sociologiques confirment que, là où la loi existe, les citoyens ne veulent pas son abrogation (à 80% des citoyens belges), car la simple possibilité de pouvoir y recourir réduit l'angoisse. **Réduire l'angoisse est un soin et permet de mieux vivre.**

« On va vers une rupture anthropologique ». Une affirmation qui s'appuie souvent sur les mots « Droit de tuer »

Non, « tuer » veut dire selon le dictionnaire « **retirer la vie avec violence.** » Quand on tue, on ne demande pas aux victimes leur avis. Il y a bien longtemps, hélas, que les sociétés, y compris religieuses, se sont rendus complices de ce mot. Avec l'aide à mourir, on tente de **répondre au mieux à la demande d'un malade** atteint d'une affection grave et incurable. La vraie rupture est de passer d'une vision de la fin de vie centrée sur les soignants à une vision centrée sur le malade.

« Cette loi va pénaliser les plus faibles »

Non, compte tenu de ce qui se passe chez nos voisins cette affirmation ne repose sur rien. Être gravement malade, être physiquement vulnérable, **ne prive pas de sa lucidité**, de sa capacité à vouloir rester maître de sa vie, à refuser d'être infantilisé.

« Seuls, les soins palliatifs offrent une mort digne »

Non, parce qu'il s'agit d'une interprétation rigide de la dignité. On peut être digne en acceptant son sort ou, au contraire, en refusant la dégradation due à une maladie grave et incurable source de souffrances insupportables. Il s'agit avant tout d'un **problème de liberté, valeur essentielle** dans notre République laïque.

Nous attendons de nos élus qu'ils répondent définitivement aux attentes de leurs compatriotes.

Veillez accepter, madame la Députée, monsieur le Député nos respectueuses salutations.

Nathalie Andrews (Coprésidente)

Annie Wallet (Coprésidente)



Docteur Denis Labayle (Président d'honneur)

